Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 022-212203152-20260323-202602003-DE

DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR

MAIRIE
DE
SAINT-MAUDEZ

CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 20 mars 2026

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six et le vendredi 20 mars, à 19 H 30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence du Maire, Fabrice RIVALLAN.

Nombre de conseillers en exercice : 11, Présents : 9, Votants : 10
Date de la convocation et d'affichage : 16 mars 2026

Etaient présents : Fabrice RIVALLAN, Christophe HERNIO, VAN DEN BLIEK Laure, MANIVEL PAVARD Michel, Yannick, PESCHOT Jérôme, CHOTARD Typhaine, GALLIER Claire, MENDES BENTO Lydie.
Absents excusés : Amandine LUBINEAU, GUERIN Victor,

Secrétaire de séance : Lydie MENDES BENTO
Procuration : Victor GUERIN donne procuration à Jérôme PESCHOT

2026 – 02– 003 - Election des adjoints

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7-2 ;

Considérant que, dans toutes les communes, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ; Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination.

Après un appel de candidature, il est procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après dépouillement, les résultats du 1er tour sont les suivants :

La liste 1 ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée :

- **Premier adjoint au Maire : M. Christophe HERNIO avec neuf suffrages exprimés.**
- **Deuxième adjointe au Maire : Mme Laure VAN DEN BLIEK avec neuf suffrages exprimés.**

Les intéressés ont respectivement été proclamés adjoints selon leur rang et ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

Pour copie conforme
Le 23 mars 2026
Le Maire, Fabrice RIVALLAN

La secrétaire,
Lydie MENDES BENTO